

ARRETE DU MAIRE N°142
Du 14 octobre 2026

Objet : Travaux 10 chemin des Muriers
Occupation du domaine public

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 14 octobre 2026 de l'entreprise CLEMENCON domiciliée 106 chemin de Barret 42240 ST MAURICE EN GOURGOIS cedex concernant les travaux cités en objet,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'occupation du domaine public, chemin des Muriers, est accordé à l'entreprise CLEMENCON à compter du 14 octobre 2026 et pour une durée probable de 11 jours.

ARTICLE 2

Le chemin des Muriers ne sera pas fermé à la circulation. La signalisation règlement sera à charge et sous la responsabilité de l'entreprise CLEMENCON.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
Entreprise CLEMENCON

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Police Municipale
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- SEM, service voirie
- STAS
- Patrick PERRIN, adjoint aux travaux
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 14 octobre 2026

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE



Le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Lyon dans un délai de
2 mois à compter de sa publication.